

Mais si nous ne pouvons nous réunir de bonne heure l'automne prochain, nous pourrions le faire immédiatement après le nouvel an et, dans ce cas, organiser des mesures dans le but de faciliter la convocation des Chambres en novembre 1906. Les membres de l'un et de l'autre côtés de la Chambre étant animés de ces intentions, je crois que l'on peut prévoir pour l'année prochaine une session de bonne heure et de plus courte durée que celle-ci.

Il est encore autre chose que j'aimerais à suggérer dans le but d'abrégier la durée des sessions; j'ai discuté la question d'une manière officieuse avec le chef de l'opposition. Nous devrions, dès les premiers jours de la prochaine session, charger un comité de réviser les règlements de la Chambre, qui n'ont pas été modifiés depuis 1876. Avec ces trois réformes: convocation moins tardive du Parlement, préparation plus hâtive des mesures du Gouvernement, et révision des règlements—je crois que la durée des sessions ne devrait pas excéder quatre mois tout au plus.

Sir FREDERICK BORDEN: J'aimerais ajouter quelques mots aux observations que le premier ministre a faites au sujet du budget de la milice. J'ai lu ce que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a dit de moi en mon absence, vendredi dernier, et je dois avouer que si la manière dont il m'a pris à parti m'a étonné, elle m'a aussi affligé. Il s'est permis des remarques de nature personnelle n'ayant aucune raison d'être et peu susceptibles de favoriser l'excellence des rapports qui devraient exister entre les membres des deux côtés de la Chambre. Je ne m'attarderai pas à relever ces observations de l'honorable député; je me contenterai d'exprimer l'espoir qu'il regrettera au moins de les avoir faites. Il a répété aujourd'hui ce qu'il avait dit l'autre jour au sujet du retard apporté au dépôt du budget de la milice. Si je l'ai bien compris, il a affirmé qu'il eût été facile, au cours des trois derniers mois, de faire subir à ce budget le feu de la discussion.

Si l'honorable député eût tenu compte de ce qui s'est passé au cours de la session, il se fût bien gardé de porter pareille accusation. Le budget de la milice a été soumis à la Chambre le 1er février, et à cette époque, le député de Toronto-nord s'opposa à l'étude de ces évaluations parce que le rapport du ministère de la Milice n'avait pas encore été déposé sur le bureau. J'y consentis, et nous laissâmes en suspens un ou deux articles de mon budget, pour faciliter la discussion. A cette époque, on se plaignait de la prolongation du débat sur le budget de la milice, et de ce que le compte rendu de ce débat occupait plusieurs pages du volume. Après le 1er février, il devint de notoriété que le Gouvernement avait offert aux autorités impériales de prendre à sa charge les forteresses de Halifax et d'Esquimaux, et d'assumer toute la responsabilité

Sir WILFRID LAURIER.

de la direction et de l'entretien. Immédiatement après, le député de Toronto-nord présenta une motion demandant les documents relatifs à cette affaire. Je l'informai alors, et de temps à autre, privément, que la correspondance n'était pas terminée. Le 6 juin, l'honorable député de Norfolk (M. Tisdale) posa une question au sujet de ces documents, et voici ma réponse:

Sir FREDERICK BORDEN: Il y a quelque temps, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a présenté une motion en obtention de ces documents, motion qui a été adoptée. La correspondance ne figurait pas dans le dossier, et l'autre jour je lui ai demandé, dans le couloir de la Chambre s'il désirait avoir la partie de la correspondance déjà échangée ou s'il préférerait attendre que la correspondance fût terminée. Pour moi, j'aurais préféré attendre, et il a répondu qu'il en serait satisfait. J'attends de jour en jour une réponse au sujet des dépenses se rattachant au projet et autres questions et il serait convenable de remettre la discussion jusqu'à la présentation du budget supplémentaire et je pourrai alors déposer tous les papiers sur le bureau.

A une autre question posée par l'honorable député (M. Foster) j'ai apporté la réponse que voici:

Il sera inscrit au budget supplémentaire un important crédit afférent aux dépenses de ces garnisons que nous allons prendre à notre charge; et le moment venu, je me propose de faire le dépôt de toute la correspondance et de provoquer un débat.

Au cours de la semaine dernière, lorsque le député de Toronto-nord se permit à mon endroit une allusion dont j'eus lieu de me plaindre, je me rendis de l'autre côté de la Chambre, pris place à côté de l'ex-ministre et lui dis: "Je regrette que la correspondance ne soit pas encore terminée; il m'est impossible d'attendre plus longtemps; je vais faire le dépôt immédiatement, et nous discuterons la question à fort brève échéance". Voilà ce que je lui ai dit, au cours de la semaine. Afin de prouver que j'ai fait l'impossible à cet égard, je priai l'honorable député de se reporter aux documents déposés sur le bureau, vendredi dernier et imprimés. Il y verra plusieurs télégrammes que Son Excellence le gouverneur général, sur ma proposition, a envoyés aux autorités impériales, les pressant de transmettre leur réponse. Voici une de ces dépêches adressées, le 14 juin dernier, par le comte Grey à M. Lyttleton:

Relativement à ma dépêche n° 186, le ministre de la Milice m'a demandé privément à quelle date la réponse lui serait expédiée. Ce renseignement lui serait utile pour une déclaration qu'il désire présenter à la Chambre des communes.

Le 23 juin, le comte Grey s'adresse de nouveau à M. Lyttleton:

Relativement à votre télégramme du 8 février, concernant la garnison d'Halifax, le recrutement d'une force permanente canadienne devant remplacer le régiment royal en garnison